



**DOSSIER DE COMMISSION
D'ATTRIBUTION
AIDE ALIMENTAIRE AGORAé Lyon**



**GÆLIS (Groupement des Associations et élus Étudiants de Lyon Indépendants
et Solidaires)**

**Université Claude Bernard Lyon 1
43 Boulevard du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne CEDEX
Téléphone: 04 72 44 82 17
Mail: agorae@gaelis.fr**

**Si vous avez des questions, n'hésitez pas à passer nous voir dans le
bâtiment Déambulatoire (Arrêt La Doua Gaston Berger, tram T1/T4)**

État Civil

Nom :

Prénom :

Date de naissance : __/__/____

Genre : Homme Femme Ne souhaite pas répondre

Tel :

Mail :

Nationalité :

Filière, UFR ou composante :

Université ou établissement :

Dossier de renouvellement des droits (entourer la mention): Oui Non

CADRE RESERVE A L'AGORAé

Date de la demande : __/__/____

Numéro client (si renouvellement)

A lire attentivement

Présentation du projet AGORAé

L'AGORAé est un espace d'échanges et de solidarité qui se compose d'un lieu de vie ouvert à tou.te.s et d'une épicerie solidaire accessible sur critères sociaux. Portée et gérée par des étudiant.e.s pour des étudiant.e.s, l'AGORAé est un lieu non-stigmatisant œuvrant pour l'égalité réelle d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Les origines du projet

Partant du constat d'une dégradation de la vie étudiante, d'un recours à un salariat devenu subi au détriment des études, menant à l'isolement et pouvant avoir pour conséquences un mal-être et l'abandon des études, la FAGE a souhaité apporter une réponse innovante avec pour but de contribuer à l'égalité des chances de réussite en améliorant les conditions de vie étudiante. Depuis 2009, elle a donc décidé d'intervenir sur ces problématiques en proposant un projet favorisant la création de lien social, la solidarité et le conseil à la vie quotidienne : les AGORAé.

Des activités régulières

Le lieu de vie est ouvert à tou.te.s les étudiants du lundi au jeudi de 11h à 19h et le vendredi de 10h à 16h.

De nombreuses animations sont proposées (ateliers, sorties, soirées, activités sportives...), les petits déjeuners solidaires, etc. Ce foyer est aussi un lieu convivial pour déjeuner, travailler, se détendre, lire, s'informer, discuter, se rencontrer, etc. Une bibliothèque participative est également à disposition.

Une vente de paniers de fruits et légumes ouverte à tous les étudiants, bénéficiaires ou non, se tient tous les mercredis à 17h15.

Les porteurs de projets

Le porteur local : GAELIS

La Fédération GAELIS (Groupement des Associations et élus Étudiants de Lyon Indépendants et Solidaires) est une fédération qui offre à de nombreuses associations étudiantes un large panel de formations, d'événements de cohésion, et qui permet aux différentes associations d'échanger sur des problématiques étudiantes territoriales.

Le porteur national : la FAGE

La FAGE - Fédération des Associations Générales Etudiantes - est une organisation étudiante représentative, agréée Jeunesse et Education Populaire. Elle rassemble 2 000 associations soit 300 000 étudiants. La FAGE a pour but de garantir l'égalité réelle, c'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

Etre bénéficiaire de l'AGORAé

Etre bénéficiaire de l'AGORAé nécessite une adhésion aux principes et valeurs qui la régissent. Ses valeurs sont la solidarité, l'entraide, le respect. Ses principes sont la participation, le soutien et l'implication. Les bénéficiaires s'engagent à participer à la vie de l'AGORAé. Pour être acteur de la solidarité étudiante et faire vivre l'AGORAé, il est important que chacun soit moteur d'une solidarité active : « s'aider soit même... aider les autres ! »

Un projet ? Nous vous accompagnons

L'AGORAé n'a pas pour vocation l'apport d'une simple aide alimentaire, elle est présente pour vous fournir les outils et un accompagnement dans la réalisation de vos projets. Dans l'objectif d'être acteur de l'aide dont vous bénéficiez, il est important de manifester votre intérêt en participant à la vie de l'AGORAé et aux activités proposées.

L'AGORAé existe pour créer du lien social et de la mixité.

Une épicerie solidaire

L'AGORAé propose (après étude et acceptation de votre dossier) l'accès à une épicerie avec des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière : autour de 10% du prix usuel. Le but est que vous puissiez vous dégager du temps pour vos études, en abaissant votre budget alimentaire. Ce principe n'est pas une forme d'assistantat mais une offre alimentaire participative.

Les horaires de l'épicerie : le lundi de 16h à 19h, le mardi de 10h à 14h, le jeudi de 16 à 19h et le vendredi de 11h à 14h.

Note informative : les droits d'accès à l'épicerie durent 5 mois. Vous pouvez déposer un dossier de renouvellement à la fin des droits. Nous réévaluerons votre dossier et votre situation. Votre panier pourra alors évoluer.

L'économie réalisée ?

Un panier de 10€ à l'AGORAé vaut un panier de 90€ en grande surface. Ces économies vous permettent d'axer votre budget sur d'autres domaines que l'alimentation et de réaliser vos projets.

Comment vous investir ?

Toute initiative est la bienvenue, il est important que chacun ait une démarche de participation volontaire dans l'AGORAé. Vous pouvez monter des projets, proposer des services, participer aux animations mises en place.

Pourquoi ne pas devenir bénévole : le projet l'AGORAé demande énormément d'énergie et de besoins humains, ainsi elle fait appel à votre volonté citoyenne. Engagez-vous en faveur des étudiants en difficulté, donnez un peu de votre temps pour participer au fonctionnement de ce lieu unique ! Apportez vos idées et vos compétences au projet AGORAé.

Que se passe-t'il après le dépôt du dossier?

Une fois votre dossier remis à l'un des responsables de l'AGORAé, il sera étudié dans les plus brefs délais, une première fois par nos soins, dans le but d'évaluer le montant de vos droits (entre 10 et 16€ par mois pour une durée déterminée), puis une seconde fois au cours de l'une des commissions d'attribution mensuelles en collaboration avec le Service Social de l'Université de Lyon 1 pour trouver des solutions adaptées à chacun.

Une fois votre dossier validé par la commission, le demandeur recevra un mail d'information dans lequel figurera le montant et la durée des droits (généralement 5 mois). Vous serez également informé.e en cas de refus ou d'ajournement.

Etre bénéficiaire de l'AGORAé

L'AGORAé, épicerie solidaire étudiante, est conçue comme son nom l'indique sur un principe de solidarité. Il est donc essentiel à son bon fonctionnement que chacun respecte les engagements suivants:

L'AGORAé s'engage à:

- Fournir à l'étudiant.e bénéficiaire une aide alimentaire pour la durée et le montant défini en commission d'attribution des droits et comme indiqué lors du rendu de la décision.
- Être disponible, polie, aimable, respectueuse des autres, et ne porter aucun jugement de valeur.
- Mettre en place des activités gratuites ou à faible coût destinées en priorité aux bénéficiaires de l'AGORAé et ce dans le but de leur faire profiter de loisirs et de sorties culturelles.
- Respecter au mieux les règles de sécurité alimentaire et d'hygiène dans le but de fournir des produits propres à la consommation et ne présentant aucun risque.

L'étudiant.e, en réciproque, s'engage à:

- Pour le bien de tous, respecter les lieux et les personnes.
 - Être poli, aimable, respectueux des autres, et ne porter aucun jugement de valeur.
- Par respect pour les bénévoles et volontaires, respecter les horaires d'ouverture qui lui sont communiqués, et se présenter aux heures du rendez-vous qu'il aura pris au préalable par le biais du Doodle.
- A ne pas gêner ou nuire au bon fonctionnement de l'AGORAé, de quelque manière que ce soit.
 - A respecter les quantités allouées à chacun, et à prendre conscience du fait que les bénéficiaires étant nombreux, il est préférable que chacun fasse preuve d'abnégation pour que tous aient accès à une alimentation correcte.

SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT
précédée de la mention "lu et approuvé"

SIGNATURE DE L'ÉQUIPE AGORAé
précédée de la mention "lu et approuvé"

Nous comptons sur vous pour respecter ces quelques règles simples.

En cas de manquement grave et répété au règlement intérieur ci dessus, l'AGORAé se réserve le droit de rompre l'accord.

Exemplaire à conserver par l'étudiant

Etre bénéficiaire de l'AGORAé

L'AGORAé, épicerie solidaire étudiante, est conçue comme son nom l'indique sur un principe de solidarité. Il est donc essentiel à son bon fonctionnement que chacun respecte les engagements suivants:

L'AGORAé s'engage à:

- Fournir à l'étudiant.e bénéficiaire une aide alimentaire pour la durée et le montant défini en commission d'attribution des droits et comme indiqué lors du rendu de la décision.
- Être disponible, polie, aimable, respectueuse des autres, et ne porter aucun jugement de valeur.
- Mettre en place des activités gratuites ou à faible coût destinées en priorité aux bénéficiaires de l'AGORAé et ce dans le but de leur faire profiter de loisirs et de sorties culturelles.
- Respecter au mieux les règles de sécurité alimentaire et d'hygiène dans le but de fournir des produits propres à la consommation et ne présentant aucun risque.

L'étudiant.e, en réciproque, s'engage à:

- Pour le bien de tous, respecter les lieux et les personnes.
 - Être poli, aimable, respectueux des autres, et ne porter aucun jugement de valeur.
- Par respect pour les bénévoles et volontaires, respecter les horaires d'ouverture qui lui sont communiqués, et se présenter aux heures du rendez-vous qu'il aura pris au préalable par le biais du Doodle.
- A ne pas gêner ou nuire au bon fonctionnement de l'AGORAé, de quelque manière que ce soit.
 - A respecter les quantités allouées à chacun, et à prendre conscience du fait que les bénéficiaires étant nombreux, il est préférable que chacun fasse preuve d'abnégation pour que tous aient accès à une alimentation correcte.

SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT
précédée de la mention "lu et approuvé"

SIGNATURE DE L'ÉQUIPE AGORAé
précédée de la mention "lu et approuvé"

Nous comptons sur vous pour respecter ces quelques règles simples.

En cas de manquement grave et répété au règlement intérieur ci dessus, l'AGORAé se réserve le droit de rompre l'accord.

Exemplaire à conserver par l'AGORAé

Situation familiale

Veillez entourer la situation correspondante :

- Célibataire
- Marié.e
- Divorcé.e
- En concubinage
- Pacsé.e
- Autre :

Le cas échéant, nombre d'enfants à charge :

Quel type de logement occupez-vous?

CROUS Particulier Domicile parental

Faites-vous une déclaration fiscale indépendante ?

Oui Non

Dernier montant déclaré :

Exercez-vous régulièrement une activité salariée ?

Oui Non

Si oui, type de contrat (entourez) : CDI CDD Interim

Début : __/__/____ Fin : __/__/____ Temps de travail :

Composition du foyer :

S'entend comme le foyer du demandeur c'est-à-dire lui/elle, la personne avec qui il/elle est marié.e ou pacsé.e et leurs enfants

| Personnes vivant dans le foyer | Age | Lien de parenté | Activité/Scolarité | Observations |
|--------------------------------|-----|-----------------|--------------------|--------------|
| 1 – Demandeur | | | | |
| 2 | | | | |
| 3 | | | | |

Etudes :

| Année Universitaire | Niveau d'études bac + ... | Précisez le nom de l'établissement, la filière, etc. | Résultat admis oui/non | Boursier (oui/non) | Logé.e en résidence universitaire CROUS ? | Déjà bénéficiaire de l'AGORAé ? |
|----------------------------|----------------------------------|---|-------------------------------|---------------------------|--|--|
| 2014/2015 | | | | | | |
| 2015/2016 | | | | | | |
| 2016/2017 | | | | | | |
| 2017/2018 | | | | | | |
| 2018/2019 | | | | | | |
| 2019/2020 | | | | | | |
| 2020/2021 | | | | | | |

Calcul des ressources par mois

Remplissez le tableau en fonction de votre situation personnelle, toutes les cases ne sont pas forcément à remplir.

| RESSOURCES Mensuelles | Montant | CHARGES Mensuelles | Montant |
|---|---------|---|---------|
| Bourse | | Loyer (sans déduction APL ou AL) | |
| CAF Allocation Logement | | Electricité | |
| Revenus * | | Gaz | |
| Aides familiales ** | | Eau | |
| FNAU | | Téléphone portable | |
| Stage | | Téléphone fixe | |
| CAF Allocation familiales | | Internet | |
| Allocation adulte handicapé | | Mutuelle | |
| Indemnités de chômage | | Assurance logement | |
| Prêt bancaire | | Assurance véhicule | |
| Autres (Economies, travail saisonnier...) | | Frais de scolarité | |
| | | Frais de transport ou carburant (seulement pour emploi et études) | |
| | | Emprunts *** | |
| | | Trop-perçu CAF/CROUS ou autres à rembourser | |
| | | Taxe d'habitation / impôts sur le revenu | |
| | | Frais de garde | |
| | | Autres**** : | |
| TOTAL | | TOTAL | |

* Revenus : si vous avez un travail rémunéré

** Aides familiales : cela concerne les aides financières que vous pouvez recevoir d'un membre de votre famille ou entourage. Veuillez joindre une attestation sur l'honneur signée par les personnes qui vous aident financièrement.

*** Emprunts : si vous remboursez un emprunt, indiquez nous le montant mensuel de celui-ci. Veuillez joindre une attestation de l'emprunt, et de la somme à rembourser chaque mois. Pour tout montant « annuel » ou réglé en une seule fois, divisez le en 12.

**** Le budget alloué aux courses alimentaires n'est pas à prendre en compte.

Pièces à fournir

Pièces Obligatoires :

- Certificat de scolarité ;
- Copie du dernier avis d'imposition (ou de non-imposition / indépendant ou rattaché) ou attestation de Quotient Familial de la CAF;
- Attestation sur l'honneur du montant du loyer ;
- Attestation sur l'honneur bénéficiaire d'aide familiale ;
- Attestation sur l'honneur bénéficiaire d'une bourse;
- Attestation sur l'honneur du montant du salaire ;
- Attestation sur l'honneur de remboursement d'un emprunt bancaire.

Pièces complémentaires (ces pièces ne sont pas obligatoires mais vous pouvez les fournir pour justifier de certains montants relatifs à votre dossier) :

- Quittance de loyer ou contrat de bail ;
- Attestation de paiement CAF ;
- Dernière facture de téléphone ;
- Les derniers bulletins de salaire ou bulletins de job d'été ;
- Notification de bourse (et logement) ;
- Attestation Pôle emploi ;
- Livret de famille.

Vous êtes en colocation :

- Si vous faites la demande à plusieurs : fournir les pièces justificatives des personnes concernées (ex : l'attestation CAF des personnes, et si étudiant le certificat de scolarité, etc.)
- Si une seule personne fait la demande : nous préciser sur le tableau Calcul des ressources, si vous partagez tous vos frais (loyer, factures...)